



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 034

Le mercredi 28 septembre 2022



Président : M. Robert Morrissey

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mercredi 28 septembre 2022

• (1705)

[Traduction]

Le président (M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.)): Bienvenue à la 34^e réunion du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes.

Conformément à l'ordre adopté par la Chambre le 23 juin 2022, la séance d'aujourd'hui se déroule dans un format hybride. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent en mode virtuel.

Pour assurer le bon déroulement de la séance, j'aimerais faire quelques remarques à l'intention des témoins et des députés.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Les personnes qui participent par vidéoconférence devront utiliser la fonction « Lever la main » et cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro. Lorsque vous n'avez pas la parole, veuillez mettre votre microphone en sourdine.

Vous pouvez vous exprimer dans la langue officielle de votre choix. Des services d'interprétation sont offerts pour cette séance. Les personnes qui participent par vidéoconférence ont le choix entre la transmission du parquet, l'anglais et le français. Les personnes présentes dans la salle peuvent utiliser une oreillette et sélectionner le canal de leur choix.

Je demanderais aux membres du Comité et aux témoins de parler lentement pour faciliter la tâche de nos interprètes. Je rappelle également à tous qu'il est interdit de faire des captures d'écran. Si des problèmes surviennent, veuillez m'en aviser sur-le-champ et j'interromprai la réunion pour que nous fassions le nécessaire.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 3 février 2022, le Comité entreprend son étude de l'initiative Appuyer les communautés noires au Canada.

Les essais de connectivité ont été menés avec tous nos témoins et nous sommes prêts à commencer.

J'aimerais maintenant que nous souhaitions la bienvenue aux témoins avec lesquels nous allons amorcer ce dialogue. Je leur rappelle qu'ils ont droit à cinq minutes chacun pour nous présenter leurs observations préliminaires, après quoi ils répondront aux questions des membres du Comité.

Nous accueillons donc M. Nosakhare Alex Ihama du Canadian Congress on Inclusive Diversity and Workplace Equity, et Mme Alica Hall du Nia Centre for the Arts.

Nous allons d'abord entendre M. Ihama pendant les cinq premières minutes.

M. Nosakhare Alex Ihama (directeur général, Canadian Congress on Inclusive Diversity & Workplace Equity): Je veux vraiment vous remercier de m'avoir invité à participer à ces délibérations très importantes.

Je suis heureux d'en avoir l'occasion, et j'en profite pour saluer Michael Coteau — je crois qu'il est dans la salle — en soulignant le travail qu'il accomplit pour favoriser le développement de la communauté noire et de ses entreprises.

Lorsqu'il est question d'appuyer la communauté noire, et tout spécialement les entreprises appartenant à des Noirs, nous constatons que le gouvernement et d'autres sociétés en font beaucoup en allouant les fonds nécessaires pour aider notamment au démarrage et au maintien de ces entreprises. Cela se fait par l'entremise d'organisations comme la Black Business and Professional Association dont j'ai déjà été l'un des administrateurs.

Par ailleurs, on néglige souvent de prendre en compte les conséquences du racisme sur les entreprises détenues par des Noirs. Je vais utiliser les cinq minutes qui me sont allouées pour soulever trois éléments en ce sens.

J'ai un ami, George, qui m'a invité au Canada il y a près de huit ans. Il est décédé depuis. Il a connu beaucoup de succès avec des pharmacies installées dans les magasins Zellers que nous avons encore à ce moment-là. Il se plaignait du fait que certaines personnes de race blanche demandaient à voir le pharmacien et, lorsqu'il se présentait au comptoir, l'insultaient avant de quitter les lieux. Certains pouvaient dire des choses du genre: « Vous êtes pharmacien? Je ne savais pas qu'il y avait des pharmacies en Afrique. » Il se tournait sans cesse vers moi, et je l'encourageais à chaque fois. Cela ne se passait pas seulement dans une ou deux pharmacies; il en possédait trois et le scénario s'y répétait systématiquement. Ces pharmacies étaient situées dans des secteurs à prédominance blanche et n'ont tout simplement pas survécu à un traitement semblable.

Mon premier emploi ici était dans un centre d'appels. Comme je le dis souvent, j'ai adoré l'expérience. Je répondais: « Mastercard, Banque de Montréal, Alex à l'appareil. »

[Français]

Je leur disais: « Bonjour, comment puis-je vous être utile? », et ils me répondaient: « C'est quoi, ce bordel? *What accent do you have?* »

[Traduction]

Si c'était ma propre entreprise, je perdrais 80 % de mes appels en raison de mon accent. On peut bien nous donner 1 million de dollars par-ci et 2 millions de dollars par-là, mais il y a l'aspect sensibilisation qui est continuellement négligé.

Nous en faisons déjà beaucoup. Nous prenons la parole. Nous offrons de la formation, mais, tant et aussi longtemps que l'on n'intégrera pas cet effort de sensibilisation aux programmes scolaires pour voir le racisme diminuer, nous pourrions bien continuer d'investir dans nos entreprises, mais si aucun client ne se pointe, il faudra fermer nos portes. Tous ces investissements ne serviront à rien en l'absence de plans pour sensibiliser les gens dans le cadre de leur formation professionnelle...

Comme nous le savons tous, février est le Mois de l'histoire des Noirs. C'est une excellente chose, mais il est regrettable que cet effort de sensibilisation se limite au seul mois de février. Les impacts se font ressentir à longueur d'année. Je le sais parce que j'ai moi-même une entreprise et que je connais de nombreuses personnes de race noire dans la même situation.

Je veux aussi vous parler de crédit. Je vous apprendrais peut-être quelque chose, mais les banques ont des systèmes leur permettant de refuser ou d'accorder du crédit à une personne en fonction de son code postal. J'en ai fait l'essai. Je suis une victime de ce système. Si j'utilise un code postal de Vaughan ou de York, je vais obtenir une marge de crédit de 25 000 \$. Si je donne un code postal du quartier Jane-Finch ou de Kipling, j'aurai droit à seulement 500 \$. J'en ai fait moi-même l'expérience. Ce n'est pas simplement quelque chose que j'ai entendu. J'ai aussi des amis qui l'ont vécu.

On parle de racisme systémique, mais la plupart des gens ne le voient pas. En revanche, ceux qui en sont victimes en ressentent concrètement les effets dans leur vie comme dans leurs activités professionnelles.

Quelles questions le gouvernement devrait-il se poser, plutôt que de simplement dire: « Voici 20 millions de dollars, ou voici 1 milliard de dollars »? Quelles mesures prenons-nous? Que pouvons-nous faire de plus pour sensibiliser les gens au racisme à l'encontre des Noirs? Cela doit se faire par l'entremise des programmes scolaires et des systèmes en place.

La plupart des systèmes utilisés par les banques et les compagnies d'assurances ont été conçus par des gens animés d'un esprit colonialiste. Même si les personnes qui les utilisent ne sont peut-être plus racistes, ces systèmes élaborés il y a plusieurs années déjà le sont encore. Il existe tellement d'obstacles systémiques qui passent inaperçus et qui ne font pas la manchette. Nous en ressentons pourtant les effets.

Je crois qu'il me reste 90 secondes, et je voudrais souligner en terminant que notre organisation parle de diversité et offre de la formation en la matière depuis 1998. Nous l'avons fait pour la Banque de Montréal et d'autres grandes banques. Chaque année, nous dispensons ainsi de la formation à 10 000 personnes. Mais depuis le décès de George Floyd, certaines analyses révèlent que 80 % du travail accompli en faveur de la diversité est confié à des organismes dirigés par des Blancs. Ce n'est pas moi qui l'affirme. Il y a des chercheurs qui l'ont démontré.

Même pour les banques — je sais que c'est le cas à la CIBC, mais il y en a de nombreuses autres dans la même situation —, le gouvernement doit se pencher sur les mesures à prendre pour veiller à ce que la formation touchant les Noirs... Un ministre ontarien que j'ai appris à connaître dans le cadre de mon travail disait qu'il avait suivi une formation sur le racisme à l'encontre des Noirs qui était offerte par une femme d'origine indienne. Je ne remets aucunement en question les compétences de cette femme, mais ce n'est pas une Noire. On fait totalement fausse route en embauchant

quelqu'un pour parler de l'expérience d'autres personnes sans l'avoir directement vécue. Il se passe des choses semblables, mais vous n'en êtes jamais informés. C'est différent pour nous.

• (1710)

Je ne sais pas s'il me reste quelques secondes, mais j'en fais don au Comité.

Le président: Merci, monsieur Ihama.

Nous allons maintenant passer à Mme Hall pour son exposé liminaire de cinq minutes.

À vous la parole.

Mme Alica Hall (directrice générale, Nia Centre for the Arts): Je tiens à vous remercier, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, de prendre le temps de tenir cette importante discussion.

Je m'appelle Alica et je suis directrice générale du Nia Centre for the Arts. Notre organisme de bienfaisance dirigé par des Noirs et œuvrant au service des Noirs est situé à Toronto. Nous appuyons des jeunes dans leur parcours de perfectionnement, de mentorat et d'emploi dans le secteur des arts. Nous aidons également des artistes émergents à présenter leur spectacle ou à exposer leurs œuvres afin qu'ils puissent faire carrière de façon viable en transmettant le vécu de notre communauté dans toutes les régions du pays.

Après plus d'une décennie de soutien à la capacité créative de notre communauté, nous nous sommes attaqués à un projet qui va transformer le cours de nos interventions. Il s'agit de rénover nos locaux de 14 000 pieds carrés pour en faire le premier centre professionnel consacré aux artistes de race noire du Canada. Je le souligne du fait que nous avons bénéficié au cours des deux dernières années de quelques subventions dans le cadre de l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada. Ce soutien nous a beaucoup aidés à renforcer nos capacités organisationnelles en prévision de cette transition qui nous fera passer du rang de petit groupe communautaire à celui d'institution artistique. Grâce à ce soutien, nous avons notamment pu mettre en place notre infrastructure numérique et planifier notre réseau sans fil de manière à pouvoir traiter les paiements en ligne en toute sécurité. Nous avons également reçu de l'aide pour la planification des ressources humaines afin de nous assurer d'avoir le bon modèle de dotation en place au moment voulu pour diriger notre centre, mais aussi bien évidemment pour trouver du financement. Avant la pandémie, nous avions seulement un donateur mensuel. Nous en avons maintenant plus de 150. Nous avons pu travailler avec un expert-conseil pour élaborer des plans nous permettant d'assurer notre efficacité administrative et la reconnaissance de l'aide de ceux qui ont contribué à l'organisation.

Pourquoi avons-nous besoin d'un soutien semblable? Pas plus tard que l'an dernier, la Fondation pour les communautés noires a effectué une recherche en partenariat avec l'Université Carleton. On a alors constaté que seulement 7 ¢ de chaque dollar versé en don au Canada vont à un organisme dirigé par des Noirs. Il y a donc un manque considérable à combler. Le secteur philanthropique est énorme. Des Canadiens détiennent des ressources considérables se chiffrant en milliards de dollars, mais cet argent ne se rend pas jusqu'à notre communauté. Il est essentiel que le gouvernement nous aide lorsqu'il s'agit notamment d'augmenter notre capacité organisationnelle et d'offrir nos services, car nous n'obtenons pas un soutien semblable des grandes sociétés et des principaux donateurs du secteur philanthropique. Je suis tout à fait à même de vous le confirmer, car je sors à peine d'une campagne de financement de 10 millions de dollars.

Il y a aussi le fait que les programmes de financement existants à l'échelle des municipalités et des provinces sont axés sur la prestation des services et la dotation directement à l'appui de cette prestation. Alors, pour ce qui est des principaux postes à pourvoir... Je peux compter sur une gestionnaire des opérations depuis un an seulement. Elle dirige bon nombre de ces initiatives qui nous aident à offrir nos services de façon plus efficiente et à nous préparer, comme je l'indiquais, à la transformation qui nous attend. Mais rares sont les organismes communautaires dirigés par des Noirs qui ont un gestionnaire des opérations. Malheureusement, le cadre de financement en place ne permet pas de compter sur les ressources de base nécessaires pour assurer la survie des organismes de bienfaisance qui, partout au pays, doivent disposer d'outils suffisants pour venir en aide à la communauté noire.

Dans le contexte des efforts qu'il déploie pour venir à bout du racisme à l'encontre des Noirs, contrer la prolifération de la haine dans nos communautés et assurer l'intégration des groupes d'immigrants partout au Canada, le gouvernement fédéral doit pouvoir compter sur un solide réseau d'organismes de bienfaisance capable de l'appuyer dans cette démarche, particulièrement pour la communauté noire. Vous avez amorcé le travail d'ensemencement dans le cadre de l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada. Nous devons veiller à ce que ces semences croissent et se développent, et à ce que ces organismes puissent continuer à accomplir leur important travail.

J'ai deux suggestions à vous soumettre concernant la conception du programme en prévision des dernières années de financement. Je vous dirais d'abord qu'il faut renoncer au financement fondé sur les projets. Un grand nombre d'organismes de petite taille ne bénéficient pas du soutien financier de base nécessaire à leur fonctionnement, si bien qu'il leur est difficile de se limiter à des projets financés pour une période de six mois. De nombreux employés doivent remplir plusieurs rôles à la fois. Ils s'occupent de la prestation des services. Ils doivent régler tous les problèmes causés par la pandémie. Comme mon collègue le mentionnait, nous notons un accroissement de l'intérêt du côté des organismes dirigés par des Noirs et des demandes qui en découlent. Ces organismes ont besoin d'un soutien plus senti afin de pouvoir se donner les effectifs nécessaires pour accomplir ce travail.

En second lieu, il convient d'offrir un meilleur soutien au titre des ressources de fonctionnement et de la dotation des postes clés. Il en va ainsi parce que les deux autres ordres de gouvernement n'en font pas suffisamment et parce qu'il y a un besoin à combler, comme je le soulignais, surtout pour les organismes dirigés par des Noirs.

Dans le cadre de votre révision et de votre restructuration de l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada en prévision des prochains exercices financiers, je pense qu'il est primordial que vous songiez au soutien à long terme à offrir aux organismes dirigés par des Noirs en misant davantage sur un financement non assorti de restrictions.

Merci beaucoup.

• (1715)

Le président: Merci, madame Hall.

Avant d'entreprendre ce tour de questions où chacun aura droit à six minutes, je vous rappelle que je vous ferai signe lorsqu'il ne vous restera que 10 secondes. C'est une question d'équité pour que le plus de membres du Comité possible aient l'occasion d'intervenir.

Madame Kusie, vous pouvez commencer. Vous avez six minutes.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Madame Hall, vous avez très bien décrit les avantages du programme pour votre organisation en même temps que ses lacunes. Merci beaucoup pour ces précisions.

J'ai d'abord une question pour M. Ihama.

J'aimerais savoir si vous connaissez quelqu'un qui a présenté une demande dans le cadre de l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada. Si c'est le cas, peut-être pourriez-vous nous parler de son expérience. Avez-vous vous-même présenté une demande pour obtenir des fonds ou connaissez-vous quelqu'un de votre communauté qui l'a fait?

M. Nosakhare Alex Ihama: Non, nous n'avons pas présenté de demande, mais nous connaissons des gens qui... Je ne crois pas qu'ils l'aient fait, mais ils y ont réfléchi et en ont discuté. Je ne peux toutefois pas vous confirmer qu'ils sont allés de l'avant.

Mme Stephanie Kusie: Vous avez traité dans vos observations préliminaires de bon nombre des obstacles qui se dressent devant votre communauté, mais j'aimerais que vous nous en disiez davantage.

Quel serait, selon vous, le principal élément empêchant les organismes dirigés par des Noirs de demander du financement fédéral?

M. Nosakhare Alex Ihama: Je dirais que c'est l'absence d'un environnement véritablement propice, et je sais que de nombreuses organisations comme la Black Business and Professional Association s'emploient à améliorer les choses.

Vous connaissez peut-être le quartier Eglinton. Je connais de nombreux chefs d'entreprise dans ce secteur où je me rends de temps à autre, notamment quand je visite le consulat de la Jamaïque. C'est un environnement qui n'est pas propice au développement d'entreprises prospères. Je vous ai parlé de cet ami qui avait trois pharmacies et qui n'est plus avec nous. J'ai d'autres amis dans la même situation qui doivent vraiment redoubler d'ardeur. Il y a peut-être du financement qui est offert, mais si les membres de la communauté n'encouragent pas nos entreprises, celles-ci n'iront nulle part, peu importe les fonds qu'on leur octroie.

Si je devais vous citer une mesure à prendre ou un objectif à viser, il s'agirait de veiller à ce que l'environnement soit propice. C'est une chose de bénéficier du financement, de la confiance et de tout le soutien qu'on voudra, mais si les clients ne se présentent pas, l'entreprise va connaître des difficultés et éventuellement fermer ses portes. Nous connaissons des entrepreneurs dans cette situation. Nous ne ménages pas les efforts de notre côté, mais nous voulons voir le gouvernement... Oui, il y a du financement. L'argent ne suffit pas pour assurer un environnement propice à nos entreprises. Vous pouvez bien me donner un million de dollars, mais si les gens de mon secteur de Mississauga ne fréquentent pas mon commerce parce qu'ils ignorent que je ne suis pas dangereux ou que tel ou tel problème ne se pose pas vraiment, alors je vais devoir, tout comme les autres entreprises similaires, mettre la clé sur la porte.

C'est ce genre de fermetures que j'ai pu observer à Malton et dans d'autres secteurs où j'ai habité. Comme je le disais, j'ai fait une demande de crédit en faisant toujours valoir la même capacité financière... J'ai un ami à la Banque TD qui me disait d'utiliser une adresse à Royal York pour voir le résultat. C'est ce que j'ai fait et j'ai obtenu le crédit demandé. C'était le même dossier, mais simplement une adresse différente. Nous avons fait le test.

L'environnement habitant, les systèmes, les politiques; tous ces éléments ont été mis en place il y a longtemps déjà et personne ne parle jamais des systèmes eux-mêmes. Par « systèmes », j'entends ici la technologie utilisée. J'ai travaillé dans une banque. J'ai travaillé en fait pour la Banque Royale, la CIBC et la Banque de Montréal, alors je connais ces institutions. Je sais que ces systèmes sont encore en place.

C'est donc un environnement plus propice qu'il faudrait.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question.

• (1720)

Mme Stephanie Kusie: Outre cet environnement plus propice dont vous parlez, qu'est-ce que le gouvernement fédéral devrait faire de plus selon vous pour appuyer l'entrepreneuriat au sein des communautés noires du Canada?

M. Nosakhare Alex Ihama: La chose la plus importante, c'est l'éducation. Restreindre la sensibilisation au sujet de la communauté noire au mois de février est une injustice, comme le dirait Martin Luther King, une injustice qui se produit partout. La chose la plus importante, c'est donc l'éducation. Je pense que nous devrions avoir honte de l'avoir restreinte au mois de février pendant bien trop longtemps. C'est la même chose pour les peuples autochtones. C'est donc la première chose.

Deuxièmement, nous devons examiner les systèmes et les politiques, tant dans le domaine judiciaire que financier. Personne ne tient la banque... Je connais les banques. Je les connais bien. Je connais certains de leurs dirigeants. Pourquoi un système qui accorde du crédit vous accorderait-il du crédit parce que votre adresse postale est différente? C'est exactement le même crédit. Nous l'avons testé, nous pouvons le tester encore et encore. C'est donc la deuxième chose.

La chose la plus importante, c'est donc l'éducation. Nous devons aller au-delà des ateliers et des conférences et enseigner cela dans les salles de classe. Les gens ont le choix de l'appliquer chez eux ou non, mais il faut au moins l'enseigner dans les salles de classe.

En ce qui concerne le deuxième point, les organismes comme les banques et les compagnies d'assurances devraient être tenus respon-

sables d'une manière ou d'une autre pour veiller à ce que les obstacles systémiques qu'ils ont créés... C'est une chose pour la CIBC de dire qu'elle vient de faire un don de 10 millions de dollars à la communauté noire, mais si un Canadien noir demande une carte de crédit, sa demande est rejetée, mais s'il refait une demande en utilisant l'adresse de son cousin, sa demande est approuvée. Ce genre de choses continue de se produire. Il y a donc des enjeux sous-jacents.

Ensuite, bien entendu, nous examinons les politiques de protection des entreprises détenues ou dirigées par des Noirs. Nous connaissons tous cet enjeu dans le contexte du droit et de la justice.

Je pourrais continuer, mais l'éducation est la chose la plus importante. Nous sommes ici aujourd'hui en raison des mauvaises informations qui circulent. Mettons les choses au clair. Il y a encore des livres à vendre sur Amazon dans lesquels on dit que les Noirs viennent des singes. Il y a des livres dans lesquels on dit que les peuples autochtones sont des sauvages. Certains professeurs d'université soutiennent encore ces opinions.

Nous sommes ici parce que 11 générations ont été mal informées. Nous ne nous attendons pas à ce que les gens soient bien informés ou réussissent à rattraper leur retard en une seule génération, mais nous nous attendons à ce que, comme on envisage d'éduquer les 11 générations suivantes, à un moment donné — espérons que cela ne prendra pas 11 générations, mais peut-être seulement deux ou trois —, nous pourrions réellement vivre en paix, comme l'a dit Martin Luther King, dans un monde où les petits garçons noirs et les petites filles blanches n'auront aucun problème à jouer ensemble et où cela ne posera aucun problème à leurs parents non plus.

Le président: Je vous remercie, monsieur Ihama. Le temps est écoulé.

La parole est maintenant à M. Coteau. Il a six minutes.

M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais d'abord remercier les témoins de comparaître aujourd'hui. Vous savez, notre comité est réuni ici pour examiner cette initiative, pour déterminer ce qui fonctionne, pour comprendre où nous pouvons apporter des améliorations et pour profiter de votre expertise. J'aimerais donc simplement vous remercier tous les deux du travail que vous faites pour faire avancer de nombreux enjeux qui concernent la communauté noire et le grand public en général.

J'aimerais parler de Nia, l'organisme que représente Mme Hall. J'aimerais aussi prendre une minute pour communiquer quelques renseignements au Comité. Cet organisme a été créé il y a près de 15 ans, je crois. Le Fonds Action Jeunesse a été mis sur pied en Ontario par Dalton McGuinty et Pinball Clemons en 2006 avec un montant alloué et il visait 33 organismes dirigés par des Noirs. Je crois que seuls trois de ces organismes existent encore aujourd'hui. Le Centre Nia pour les arts est l'un de ces organismes à Toronto. C'est l'un des rares espaces artistiques pour la communauté noire — sinon le seul — de toute la province, voire du pays.

Le Fonds Action Jeunesse a notamment démontré que si les organismes n'ont pas la possibilité de renforcer leurs capacités, s'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour améliorer la gouvernance et mettre en place de meilleures structures pour leur conseil d'administration — tous des éléments nécessaires au bon fonctionnement d'un organisme —, ils ne font pas long feu.

Je tiens simplement à souligner le travail accompli par le Centre Nia pour survivre au cours des 15 ou 16 dernières années en s'étendant dans toutes les directions, que ce soit à l'échelon provincial ou municipal, et en travaillant avec des partenaires et toutes les entités qui pouvaient contribuer à sa survie. Sa représentante est ici aujourd'hui pour nous donner des conseils, au nom du Centre, sur l'élaboration d'une politique publique. Pour moi, c'est cela le renforcement des capacités, et c'est l'un des objectifs de cette initiative. En effet, comme vous le savez, l'un des objectifs concerne le renforcement des capacités et la contribution à l'élaboration de meilleures politiques publiques, et je tiens donc à vous remercier pour le travail que vous faites.

Madame Hall, j'aimerais vous poser une question.

Selon vous, pourquoi est-il important que des organismes dirigés par des Noirs participent à la prise de décisions sur la façon dont le financement est accordé aux organismes qui offrent des services et des soutiens aux communautés noires?

• (1725)

Mme Alica Hall: Je vous remercie beaucoup, monsieur Coteau, de vos aimables paroles et de votre question.

Le fait d'avoir des organismes dirigés par des Noirs... Je pense que nous avons récemment parlé des organismes axés sur la communauté noire, c'est-à-dire des organismes dirigés par des Noirs et au service des populations noires, comme étant un moyen important de catégoriser les organismes que je considère comme nos pairs dans ce réseau.

Mon autre collègue ici présent, M. Ihama, a également mentionné un point important, à savoir que des séries de financement antérieures ont déjà été allouées ou réservées pour des initiatives de lutte contre le racisme ou des initiatives axées sur le soutien aux communautés noires, mais ces fonds n'ont pas réellement été attribués à des organismes dirigés par des Noirs.

Au fil des années, j'ai reçu de nombreux appels d'autres organismes qui me demandaient si je souhaitais m'associer à un projet pour lequel la date limite pour présenter une demande de subvention était le lendemain. En réalité, ce qu'ils veulent dire, c'est qu'ils peuvent rédiger une demande pour recevoir des fonds, mais dans le cadre de laquelle notre organisme est inscrit à titre de partenaire, ce qui leur permet de tirer parti de notre travail et de notre nom pour présenter une demande qui sera évaluée par des employés fédéraux qui ne connaissent pas aussi bien nos communautés ou les organismes qui font réellement le travail sur le terrain, qui ont des liens avec les collectivités, qui comprennent les problèmes auxquels nos communautés font face et qui font ce travail... Ce qui se passe, c'est que ces employés ou membres de comités bien intentionnés examinent les demandes de subvention et tiennent compte des organismes qu'ils connaissent bien, et qui sont souvent des organismes nationaux et des organismes qui existent depuis très longtemps, mais qui ne servent pas réellement notre communauté ou qui n'ont pas de liens avec elle.

C'est la raison pour laquelle il est très important que des Canadiens noirs participent aux processus des comités ou aux processus de sélection lorsqu'il s'agit d'examiner ces demandes de subvention, car ils sont plus susceptibles de connaître les organismes qui font ce travail et d'être en mesure d'examiner minutieusement les façons dont les organismes proposent de concevoir des programmes, de mener des activités de sensibilisation, d'évaluer leur impact de manière à renforcer la capacité et les besoins de notre communauté.

Il est donc réellement important que la communauté participe à ce processus. Comme l'a mentionné M. Coteau, le Fonds Action Jeunesse était un très bon exemple d'un organisme de financement dirigé par des Noirs qui allouait effectivement des ressources, ce qui a vraiment conduit à une approche de financement qui était collaborative et qui était axée, à l'époque, sur les jeunes et sur le changement systémique.

En fait, j'ai eu la chance de faire partie de son personnel. En effet, j'étais une jeune stagiaire au Fonds Action Jeunesse il y a une quinzaine d'années, et je considère qu'il s'agit d'un honneur d'avoir commencé ma carrière au sein de cet organisme, d'avoir vu comment il fonctionne de façon optimale et maintenant, de réaliser ce projet important pour notre pays. Cependant, oui...

M. Michael Coteau: Puis-je intervenir une seconde?

J'aimerais simplement faire le commentaire que les membres du Comité, ou même les Canadiens en général, pourraient demander pourquoi les organismes dirigés par des Noirs ne reçoivent-ils pas simplement du financement du bassin élargi des sources de financement ou des fondations en général?

Je veux revenir sur le point que vous avez soulevé, car je pense que c'est un très bon point, c'est-à-dire que dans notre pays, 7 ¢ sur chaque tranche de financement de 100 \$ sont versés aux organismes qui offrent des services aux Noirs. C'est donc seulement 7 ¢ sur 100 \$. Ce n'est tout simplement pas très équitable. Il est donc également important de renforcer la capacité et l'aptitude des organismes, à présenter des demandes de subvention et à acquérir les compétences nécessaires, pour pouvoir être concurrentiels dans cet espace en mettant en oeuvre ce type d'initiative et d'autres initiatives semblables.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

• (1730)

Le président: Je vous remercie.

Madame Hall, si vous pouvez répondre au commentaire de M. Coteau dans le cadre d'une autre question, je vous invite à le faire, car pour le moment, son temps est écoulé.

[Français]

Nous poursuivons maintenant avec Mme Chabot.

Madame Chabot, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Merci, monsieur le président.

Je salue les témoins et je les remercie grandement de leur présence.

Étant donné que je suis francophone et unilingue, je vais parler tranquillement afin que les interprètes puissent traduire mes propos.

Ma question s'adresse à vous deux, monsieur Ihama et madame Hall. Vous pourrez y répondre dans l'ordre que vous voulez.

L'initiative Appuyer les communautés noires du Canada, l'IACNC, en est à sa troisième année; elle était dans le budget de 2019. Ma première question est la suivante. À votre avis, cette initiative est-elle assez connue du milieu et est-elle maximisée par les organisations?

Vous avez parlé de la sensibilisation qu'on devrait faire aux questions d'inclusion qui relèvent de l'éducation, par exemple. Or, selon Emploi et Développement social Canada, cette initiative est censée faire progresser l'inclusion sociale des communautés noires et racisées.

J'ai deux questions à poser. Premièrement, le programme est-il assez bien connu? Deuxièmement, à votre avis, le programme répond-il à l'objectif de faire progresser l'inclusion sociale des communautés noires et racisées?

Si votre réponse est oui, j'aimerais que vous nous disiez pourquoi. Sinon, j'aimerais savoir quelles améliorations vous proposeriez.

[Traduction]

M. Nosakhare Alex Ihama: Si j'ai bien compris...Tout d'abord, ce programme est-il bien connu dans la communauté? Deuxièmement, est-ce qu'il favorise l'équité ou plutôt est-ce qu'il atteint cet objectif?

Premièrement, nous avons une très grande base. Je peux tout de fois dire qu'elle n'est pas aussi grande qu'elle pourrait l'être. Il y a un grand nombre de ces choses en cours. Les gens nous envoient des courriels, comme Mme Hall vient de le mentionner, pour nous demander si nous savions qu'une telle initiative existait et si nous pouvons travailler en partenariat avec eux. Il y en a tellement. Certaines personnes ont l'impression qu'on ne fait que nous donner de l'argent comme si c'était ce dont nous avons besoin en ce moment.

Nous avons besoin de respect. Nous avons besoin de reconnaissance. Nous avons besoin d'autonomie. Nous avons besoin d'inclusion. Nous avons besoin d'équité. Il y a tellement de choses dont nous avons besoin au-delà de l'argent.

Hier, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec la sénatrice Mary Jane McCallum, une sénatrice autochtone, en prévision de notre événement autochtone qui aura lieu demain. Je lui ai demandé ce qu'était la richesse pour elle. Après avoir réfléchi quelques instants, elle a répondu que la richesse, pour elle, c'est la voix des gens. Ce n'est pas l'argent, mais la capacité de se faire entendre.

Avons-nous une voix? Si nous avons une voix, notre communauté recevrait plus que 7 ¢. Vous pourriez nous donner 1 million de dollars, mais si nous ne pouvons pas nous faire entendre, nous n'obtiendrons pas justice. Comme je l'ai dit, tout cela est fait avec de bonnes intentions et nous sommes reconnaissants, mais nous ne pouvons toujours pas nous faire entendre. Nous sommes reconnaissants d'être ici aujourd'hui, mais dans l'ensemble, nous ne nous faisons pas entendre.

Voilà pour la première partie de la question. Je pense que ma collègue aura quelque chose à ajouter.

Je pense que la réponse à la deuxième partie de la question est déjà intégrée dans la réponse à la première partie. La réponse est non, car honnêtement, le gouvernement ne peut pas y arriver seul. Soyons clairs. Le gouvernement doit obtenir la participation des entreprises. Le gouvernement doit obtenir la participation de la communauté. Le gouvernement doit obtenir la participation des écoles. Le gouvernement doit obtenir la participation du système. Vous ne pouvez pas y arriver seuls. Vous pourriez investir 100 milliards de dollars dans cette initiative, mais cela ne mettra pas fin au racisme systémique. C'est un fait.

Nous sommes reconnaissants des efforts qui sont en cours. C'est la même chose pour la communauté autochtone. Nous sommes très engagés dans cette communauté. Mais nous devons amplifier le mouvement. Lorsqu'on regarde la belle image que j'ai sous les yeux dans la Chambre, on se rend compte que la représentation n'est pas proportionnelle.

C'est mon point de vue. Je vous remercie beaucoup de votre question.

Chère collègue, si vous avez quelque chose à ajouter, allez-y.

• (1735)

[Français]

Mme Alica Hall: Oui, bien sûr.

Je vous remercie de votre question, madame Chabot.

Je vais parler plus lentement.

[Traduction]

Le programme est-il bien connu? Je pense qu'il y a quelques différences à cet égard entre les entreprises et les organismes de bienfaisance. Le volet de l'IACNC axé sur les activités de bienfaisance était administré par des organismes dirigés par des Noirs. Je crois qu'il y en avait trois, soit un en Ontario, un dans l'Ouest et un en Nouvelle-Écosse. Un nombre record de demandes a été enregistré pour certains des volets, et je pense donc qu'on a sensibilisé davantage les organismes de bienfaisance sur le terrain et qu'on les a encouragés à présenter des demandes.

Cependant, je sais qu'il y a une différence entre... Les organismes de bienfaisance reçoivent des subventions et présentent des demandes depuis de nombreuses années. Nous connaissons mieux ce système, alors que les entreprises dirigées par des Noirs n'ont pas reçu d'aide depuis des décennies. Je peux donc comprendre que M. Ihama parle un peu plus du fait que les entreprises sont moins bien informées à cet égard. Pour ma part, il m'arrive souvent de voir des demandes de subvention pour les entreprises et de les transmettre à mes amis entrepreneurs, mais ils ne sont effectivement pas autant à l'affût des subventions. Je pense donc que c'est l'un des défis à relever.

Pour répondre à votre deuxième question, à savoir si ce programme atteint l'objectif axé sur l'inclusion sociale, je répondrais que le financement des dernières années s'est concentré sur le renforcement des capacités. Je reçois des fonds pour élaborer un plan d'infrastructure numérique ou un plan de collecte de fonds. Ce travail, au fil du temps, me permettra de mieux servir la communauté et de créer un espace où les Canadiens noirs se sentiront représentés et où ils éprouveront un sentiment d'appartenance et où ils verront des œuvres d'art qui reflètent leur histoire et leurs récits. Les jeunes peuvent rencontrer des conseillers, mais le fonds ne soutient pas ce travail direct. Il soutient plutôt l'organisme.

Je dirais donc que, non, cet objectif n'a pas été atteint. Votre comité a l'occasion de perfectionner et de réviser le programme, afin qu'il puisse fournir un soutien direct aux organismes dirigés par des Noirs et faire ce travail, créer des espaces sécuritaires, les mettre en communication avec le capital social nécessaire pour qu'ils puissent progresser dans leur carrière et leur offrir des possibilités d'emploi grâce au réseau d'organismes de bienfaisance qui sont soutenus par le gouvernement fédéral et l'IACNC.

Je dirais donc que cet objectif n'a pas été atteint, mais qu'il est à portée de main.

Le président: Je vous remercie, madame Hall.

Madame Zarrillo, vous avez six minutes.

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais que Mme Hall nous en dise plus sur le renforcement des capacités et sur les possibilités de planification à long terme.

Madame Hall, vous avez parlé de certains des changements qui peuvent être apportés et de la notion d'un financement qui n'est pas axé sur les projets — c'est-à-dire un financement sans restriction —, mais j'aimerais approfondir la question.

Comment êtes-vous en mesure de faire cette planification à long terme ou ce renforcement des capacités maintenant, avec ces subventions à court terme qui ne financent pas nécessairement les besoins opérationnels?

Mme Alica Hall: Je dois dépendre de gens de l'extérieur pour nous soutenir et combler les lacunes.

Par exemple, j'ai mentionné que j'ai maintenant une directrice des opérations. Elle joue un rôle essentiel dans la préparation de la gestion des installations et la direction d'initiatives stratégiques. Grâce à elle, j'ai le temps de faire du travail de promotion et de collecte de fonds. La seule raison pour laquelle j'ai une directrice des opérations, c'est que j'ai fait une proposition à Centraide à Toronto. J'ai expliqué à cet organisme pourquoi il me fallait une responsable des opérations pendant deux ans pour assurer la réalisation de notre projet de bâtiment.

Après avoir été l'un des premiers organismes à appuyer le Fonds Action Jeunesse et le Nia Centre, Centraide nous a donné les fonds nécessaires pour employer une directrice des opérations pendant deux ans. Sans ce soutien, je n'aurais pas pu l'embaucher parce que le financement municipal, provincial et fédéral que j'ai reçu — nous avons reçu des fonds considérables — est assorti d'une limite quant au pourcentage pouvant être affecté aux opérations: seulement 20 %. Je signe une entente de subvention d'une valeur de 400 000 \$ sur 2 ans, mais seulement 20 % de ces fonds peuvent être utilisés pour embaucher le personnel qu'il me faut pour faire mon travail et pour permettre à une directrice des opérations de faire en sorte que les jeunes aient un bâtiment où aller et les artistes, des installations où créer.

Nous devons jongler avec une foule de programmes et de baillleurs de fonds pour obtenir les ressources dont nous avons besoin pour soutenir notre personnel de base et nos opérations. J'ai soulevé la même préoccupation auprès des gens de Patrimoine canadien.

Nous recevons du soutien pour accomplir du travail important. Par exemple, nous menons actuellement un projet de recherche sur les expériences liées au racisme envers les Noirs et à la haine en ligne. Cependant, seulement 7 % des fonds reçus pour ce projet peuvent être affectés aux opérations. C'est moi qui dirige le projet. J'y investis plus que 7 % de mon temps, mais le gouvernement fédéral a plafonné les fonds qui soutiennent mes efforts.

Il s'agit d'un problème structurel qui empêche les organismes d'accomplir du travail à long terme et de se concentrer sur la prestation de services à la communauté plutôt que sur la recherche de financement de projets.

Je vous remercie pour la question.

• (1740)

Mme Bonita Zarrillo: Monsieur Ihama, vous avez parlé sans détour du racisme systémique qui sévit aujourd'hui, notamment dans les banques, des lieux de travail sous réglementation fédérale.

Ma question concerne les mesures que le gouvernement peut prendre pour faire la sensibilisation dont vous parlez dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. Il y a beaucoup de travail à faire.

Avez-vous des exemples à nous donner de banques ou d'autres milieux de travail sous réglementation fédérale qui font du travail de sensibilisation? D'après vous, le gouvernement fédéral devrait-il en faire plus pour s'assurer que ce travail est fait?

M. Nosakhare Alex Ihama: Absolument.

Il y a six semaines seulement, j'ai été formé par une jeune femme d'origine indienne. On reçoit une formation de six semaines et on est affecté au centre d'appels parce que c'est l'emploi le moins rémunéré de la banque. C'était mon premier emploi, et je l'adorais. La femme a reçu un appel. L'interlocuteur était un Canadien blanc, et dès qu'il a entendu son accent, il s'est mis à la harceler et à l'insulter en raison de ses origines. « Votre mari est sûrement un terroriste. » J'ai écouté l'appel. Elle s'est excusée plusieurs fois et elle a essayé de lui dire que son mari n'était pas un terroriste, mais il l'a interrompue pour la traiter de taliban. Elle a répondu: « Non, c'est faux. »

Les banques maintiennent que le client a toujours raison. C'est ce qu'elles nous disent depuis 1998. À l'époque, je ne savais pas si notre mentore avait des problèmes, mais je voyais mes pairs pleurer dans les toilettes. La situation n'a pas changé. L'industrie devrait avoir honte, tellement honte. Les employés ne sont pas protégés. Je peux les amener ici pour que vous puissiez les entendre. Ils se plaignent à nous.

Quand j'ai entendu cette femme d'origine indienne, je suis devenu très inquiet. C'est arrivé en 1998, et cela arrive encore aujourd'hui. C'était à la Banque Royale.

Ma première suggestion, c'est de les chasser de la banque, de la même façon que les banques montrent la porte aux clients insolubles. Les banques devraient protéger leurs employés contre les clients qui les traitent de manière injurieuse et raciste. Les banques ne protègent pas les employés. Les grandes banques ne les protègent pas. Je les connais. Je suis sûr que la même chose se produit ailleurs, mais on parle ici de milieux sous réglementation fédérale. Quelles mesures doivent être prises pour les protéger?

Le deuxième élément, c'est le système utilisé. Je connais ce système. J'ai travaillé avec l'un des plus grands systèmes, chez CIBC. Neuf cents emplois ont été déplacés en Inde. Les banques veulent faire beaucoup d'argent. Je connais les systèmes; je peux les nommer. La banque sait que je suis au courant; j'ai parlé à des gens de cette banque.

Je peux mettre le système à l'épreuve. J'ai demandé une carte de crédit. J'ai d'abord utilisé mon ancienne adresse à Malton, puis ma nouvelle adresse à Shelburne. La limite de crédit accordée varie selon le code postal. C'est fondamentalement et complètement injuste, mais personne n'en parle.

Troisièmement, il faut protéger les employés et il faut faire en sorte que les limites de crédit soient établies de manière équitable. Pour quelque chose d'aussi simple que les prêts, ce travail doit être fait.

Je sais que mon temps de parole est limité, mais ces deux points sont importants.

Que des parents pleurent dans les toilettes en 1998 et encore aujourd'hui parce qu'ils ont accepté un emploi à un salaire de 17 \$... Les gens détiennent des diplômes de leur pays d'origine. Les banques maintiennent que le client a toujours raison. Elles doivent commencer à montrer la porte aux clients qui maltraitent leurs employés et les insultent.

Le président: Je vous remercie, monsieur Ihama.

Votre temps de parole est écoulé, madame Zarrillo.

Nous passons au deuxième tour de questions. Madame Gladu, vous disposez de cinq minutes.

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie les témoins pour leur franchise. C'est exactement ce que nous devons entendre: la réalité de la situation et les mesures que le gouvernement fédéral peut prendre pour la redresser.

J'aimerais revenir sur la question posée par mon collègue, M. Michael Coteau. Pourquoi ne suffit-il pas pour les organismes dirigés par des Noirs de déposer des demandes de financement dans le cadre des programmes généraux?

J'aimerais savoir ce que vous en pensez tous les deux. Je demanderais à M. Ihama de commencer.

M. Nosakhare Alex Ihama: Allez-y, je vous prie.

Mme Alica Hall: Je suis désolée, la question m'est sortie de la tête.

Mme Marilyn Gladu: Pourquoi ne suffit-il pas pour les organismes dirigés par des Noirs de déposer des demandes de financement dans le cadre des programmes généraux?

Mme Alica Hall: Tout d'abord, il faut se rappeler que les organismes dirigés par des Noirs sont moins nombreux que les autres organismes de bienfaisance, principalement parce que nous avons disposé de moins de financement et de moins de ressources au fil des années. Quand des programmes sont mis sur pied, surtout au fédéral, étant donné qu'il existe des milliers, voire des centaines de milliers d'organismes de bienfaisance à l'échelle du pays, le plus souvent, ce sont les grands organismes — ceux qui ont accès à plus de ressources, qui ont une équipe de financement ou de développement et qui reçoivent peut-être du financement fédéral depuis des années — qui finissent par recevoir les fonds. Ils sont connus. Ils sont déjà dans le système. Souvent, les comités d'examen connaissent leur travail et ils savent qu'ils peuvent atteindre les objectifs fixés.

Il nous est certainement arrivé de déposer des demandes dans le cadre de programmes conçus pour aider les jeunes racisés à accéder à des programmes récréatifs ou à des emplois, et à créer un sentiment de sécurité et d'appartenance. Nous déposons des demandes. Nous préparons notre dossier. Souvent, nous travaillons avec d'autres groupes qui ont déjà réussi à obtenir du financement, et pourtant, nos demandes sont rejetées. Quand nous demandons des commentaires, on nous dit: « C'est un processus hautement concurrentiel. Nous recevons des milliers de demandes. Vous êtes en

concurrence avec tous les autres organismes. » Ainsi, pour les jeunes organismes communautaires qui font du travail important et novateur, mais qui sont plus nouveaux et moins connus...

La semaine dernière, j'ai rencontré le représentant d'une banque, qui m'a dit: « Je finance des organismes artistiques partout au pays et je n'ai jamais entendu parler de vous. Pourquoi est-ce que je ne vous connais pas? » Il était à la fois enthousiaste de soutenir notre travail et surpris de ne pas nous connaître. Pourquoi? Nous n'apportons pas la communauté dans son ensemble. Notre travail est axé sur les jeunes noirs et les artistes noirs, et nous passons la plus grande part de notre temps à entretenir ces relations et à offrir du soutien à ces groupes.

Les institutions dominantes, que ce soit les sociétés ou les gouvernements, ne nous connaissent pas très bien. Cela nuit à notre capacité de soutenir la concurrence et d'être évalué de manière équitable, et non concurrentielle. Dans ce type de situation, c'est l'équité qu'il nous faut. La création de fonds distincts pour les organismes dirigés par des Noirs permet de comparer des pommes à des pommes. Comment puis-je concurrencer le Ballet national? Tout le monde connaît le Ballet national; tout le monde veut y amener ses clients. Or, je n'aurai jamais de ballerine noire exceptionnelle à présenter si je n'obtiens pas le soutien nécessaire pour cultiver ce talent.

Voilà pourquoi il faut des programmes de financement ou des fonds distincts pour les organismes dirigés par des Noirs: pour que nos demandes soient évaluées par comparaison avec des organismes semblables. C'est aussi une façon de favoriser l'équité. Tous les organismes n'ont pas les mêmes besoins, et les circonstances des organismes dirigés par des Noirs ne sont pas les mêmes que celles de nombre d'organismes nationaux dominants.

La création de fonds distincts est essentielle pour assurer la répartition équitable du financement.

• (1745)

Mme Marilyn Gladu: Nous vous écoutons, monsieur Ihama.

M. Nosakhare Alex Ihama: Je pense que Mme Hall a bien répondu à la question, mais si je devais ajouter ou répéter quelque chose, ce serait qu'il faut comprendre qu'on ne peut pas comparer des pommes et des oranges. Compte tenu des injustices subies par les communautés noires et les entreprises noires au fil des ans, on ne peut pas offrir de l'argent, puis demander: « Pourquoi ne présentent-elles pas de demandes? L'argent est là. » Songez aux 11 générations — 11. C'est Martin Luther King qui a dit: « Ils veulent que nous améliorions notre situation par nos propres moyens, mais comment faire si nous n'avons pas de moyens? »

Il faut remplacer l'égalité par l'équité. Il faut commencer à démonter les systèmes et à les examiner. Je le répète, le gouvernement ne peut pas faire cavalier seul. Il faut réunir les parties intéressées et leur dire: « Nous sommes sur le point d'offrir 10 millions de dollars. Quel rôle jouerez-vous? Quels changements devez-vous apporter pour soutenir ce travail? » Tant qu'il manquera une personne à l'appel, tout le monde manquera à l'appel.

Pourquoi ne le font-elles pas? Depuis trop longtemps, elles font face à des obstacles, à des limites et à de l'opposition. Ce n'est pas seulement depuis trop longtemps; c'est aussi aujourd'hui. C'est fatigant d'être Noir au Canada. C'est épuisant pour une personne noire de diriger une entreprise au Canada. Je viens de vous dire que nous offrons de la formation sur la diversité et sur la réalité des Noirs. Nous offrons de la formation, mais ce sont des Blancs qui sont embauchés. Nous présentons des demandes. Nous proposons nos services à des organismes et nous apprenons plus tard, en consultant leur site Web, qu'ils viennent d'engager une entreprise dirigée par une personne blanche pour venir parler du racisme systémique envers les Noirs. Franchement.

Mme Marilyn Gladu: Je vous comprends.

M. Nosakhare Alex Ihama: C'est la réalité.

Le président: Je vous remercie, monsieur Ihama.

Mme Alica Hall: Oui, les préjugés sont solidement documentés.

Mme Marilyn Gladu: Merci beaucoup pour vos réponses.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Van Bynen, vous avez la parole pour cinq minutes.

• (1750)

M. Tony Van Bynen (Newmarket—Aurora, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

J'ai l'avantage de compter trois organismes dirigés par des Noirs dans ma circonscription: la Newmarket African Caribbean Canadian Association, ou la NACCA; l'Aurora Black Community Association, ou l'ABC; et l'Aurora Black Caucus. J'ai eu plusieurs discussions avec les représentants de ces organismes. Je comprends et j'entends exactement les mêmes choses qu'ici.

Je pense que nous avons assez parlé des lacunes du système et des répercussions des problèmes systémiques auxquels vous faites face.

Je vois qu'il y avait quatre organismes: les Tropicana Community Services, la Black Business Initiative, l'Africa Centre et le Groupe 3737. Il s'agit d'organismes nationaux d'envergure. Ce qu'on me dit, c'est que les organismes comme la NACCA et l'ABC n'ont pas accès aux fonds parce que ce sont des organismes communautaires. Une distance sépare les organismes décideurs de ceux qui ont besoin de financement parce que ces derniers manquent de ressources et n'arrivent pas à percer.

Quelles seraient vos recommandations quant aux façons de réduire la distance entre le groupe chargé de la répartition et les organismes qui recherchent du financement, mais qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour présenter des demandes?

Mme Alica Hall: Pour préciser, vous dites que les trois organismes de votre circonscription n'ont pas réussi, eux non plus, à obtenir de financement de la part des organismes dirigés par des Noirs qui ont été chargés de répartir les fonds. Est-ce exact?

M. Tony Van Bynen: En premier lieu, ils ne connaissent pas assez bien le processus. J'essaie de trouver des façons de mieux faire connaître le processus à ces organismes.

Mme Alica Hall: Je pense qu'un des éléments du modèle du Fonds Action Jeunesse — un fonds particulier — qui a grandement contribué à son succès, c'est le fait que le rôle principal de tous les employés était de nouer des liens avec les organismes communautaires, les organismes dirigés par des jeunes et les jeunes sur le terrain.

Vous avez parlé des organismes intermédiaires actuels. Prenons l'exemple de Tropicana. Tropicana est lui-même un organisme de bienfaisance. Il est basé à Scarborough et il offre des programmes pour les jeunes, comme des espaces sécuritaires, des activités parascolaires, etc. Dans le cadre de l'IPAC, il a endossé le rôle de bailleur de fonds, mais ce n'est pas sa fonction habituelle. Il n'est pas doté du personnel nécessaire pour agir comme bailleur de fonds puisque depuis 30 ans, il travaille comme organisme de bienfaisance.

Je sais que le gouvernement fédéral travaille aussi à la création d'un fonds de dotation dirigé par des Noirs. J'encourage fortement le gouvernement à accélérer et à poursuivre ses efforts en ce sens. Si un organisme a le mandat de répartir les fonds, de renforcer les capacités et de soutenir les organismes à long terme, il aura le personnel nécessaire pour faire le travail sur le terrain, pour nouer des liens, pour organiser des groupes de discussion et pour rencontrer les représentants des organismes communautaires.

Un des représentants de l'Africa Centre nous a rendu visite. C'est un organisme d'Edmonton. Le représentant est venu à Toronto pour rencontrer des organismes sur le terrain. L'Africa Centre a dû embaucher du nouveau personnel. Le processus a été très rapide. L'organisme n'avait pas vraiment l'infrastructure requise pour accomplir le travail important d'entrer en contact avec un plus grand nombre de groupes émergents et de communautés rurales.

Je pense qu'il faut s'assurer soit que l'organisme intermédiaire sélectionné dispose du personnel nécessaire pour entrer en contact... Quand je travaillais pour le Fonds Action Jeunesse, nous travaillions souvent le soir. Nous sortions tard le soir, à Scarborough, dans le quartier Jane et Finch. Nous nous rendions au centre communautaire pour parler de la subvention aux jeunes, pour nous entretenir avec eux et pour les inviter à réfléchir aux projets qu'ils voudraient réaliser dans leur communauté.

Il faut une présence sur le terrain. Ces communautés n'entretennent pas des liens étroits avec le gouvernement. Il faut absolument un modèle de dotation et un modèle de financement. D'après moi, l'idéal serait de mettre en place une fondation communautaire pérenne dirigée par des Noirs qui pourrait se concentrer sur le renforcement des capacités et la création de liens, sans avoir à essayer d'être à la fois un organisme de bienfaisance et un bailleur de fonds.

M. Tony Van Bynen: Je vais céder le reste de mon temps de parole à M. Coteau.

M. Michael Coteau: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Trente secondes, et le temps file.

M. Michael Coteau: Si c'est le cas, alors je ne poserai pas de question.

Je veux simplement vous remercier tous les deux pour votre témoignage. Merci d'avoir partagé avec nous votre expertise et vos connaissances. Nous ne pouvons pas faire le travail seuls. Nous sommes ici pour trouver les défauts du Programme, pour le bâtir, pour discuter du rendement des investissements, et de la façon dont les modèles de collaboration fonctionnent pour faciliter les améliorations. Je veux vous remercier de contribuer à un programme qui fonctionne bien, à mon avis, ce qui est excellent. C'est un programme nouveau et novateur; il continuera de croître.

Merci pour votre contribution et pour votre présence ici aujourd'hui.

• (1755)

Mme Alica Hall: Merci pour l'important travail que vous faites.

M. Nosakhare Alex Ihama: Merci.

[Français]

Le président: Madame Chabot, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Louise Chabot: Merci, monsieur le président.

La question que j'aimerais poser va dans le même sens que la réponse que Mme Hall a donnée à la question portant sur les objectifs du Programme.

Madame Hall, vous avez dit qu'il faudrait certainement affiner le Programme. Le Programme est censé répondre à des besoins. Moi-même, je ne le connais pas bien. Est-il trop lourd sur le plan administratif?

Je pose la question, parce qu'un rapport publié dans les médias a fait état des préoccupations soulevées par des organismes dirigés par des Noirs. Les demandes de ces organismes avaient été rejetées, car ces derniers ne remplissaient pas les critères d'admissibilité relatifs à la direction par des Noirs. Je n'ai pas le temps d'en dire plus sur ce rapport, mais y a-t-il assez de souplesse, de flexibilité et de connaissances de la part de tous les milieux pour que, finalement, les sommes d'argent, qui sont importantes, mais pas hors normes, puissent vraiment répondre à cela?

Comment peut-on alléger et affiner le Programme?

Si vous voulez fournir un complément de réponse par écrit, cela nous fera plaisir. Je pense que ce sera utile pour la suite des choses.

[Traduction]

M. Nosakhare Alex Ihama: Si vous me le permettez, je crois que la réponse se trouve dans la question: est-ce que le Programme permet une certaine souplesse? La réponse est non. Je crois que c'est un mot auquel on a fait référence aujourd'hui.

Je pense par exemple au cas d'un nouvel immigrant qui a 20 ans d'expérience dans le domaine des banques au Nigéria, par rapport à un Canadien qui a obtenu un diplôme de l'Université de Toronto il y a deux ans. Ils postulent tous deux pour un emploi. Le premier a 20 ans d'expérience et le deuxième en a deux. À coup sûr, le candidat qui a deux années d'expérience obtient le poste parce que l'autre n'a pas une « expérience canadienne ». Ce n'est pas nécessaire. Il n'a pas besoin d'expérience canadienne, mais bien d'une expérience de travail dans les banques. C'est pour cela qu'il postule. Il ne postule pas pour être un Canadien.

Il faut songer à l'équité dans toutes les sphères de la société. Lorsqu'une personne met de l'argent de côté, je peux vous garantir que sa demande... J'ai participé à l'examen de plus de 100 formu-

laire de demande pour des organisations. Elles utilisent le même formulaire que celui qui sert habituellement au marché canadien et y apportent quelques modifications. Je dois leur expliquer qu'elles doivent reconnaître que nous ne bénéficions pas de la même protection contre les créanciers, du même accès au crédit. Il faut comprendre avec quoi on fait affaire.

Qu'il s'agisse du processus de demande d'emploi pour un nouvel immigrant, de financement ou de crédit, on ne peut pas... Je travaillais pour une banque et je n'ai pas pu obtenir de carte de crédit jusqu'à ce que j'aie avec un ami à la succursale bancaire de la CIBC au centre d'achats Albion. La conseillère m'avait fait une faveur en m'accordant un crédit de 500 \$ parce que j'étais un nouvel immigrant.

La souplesse est essentielle à l'inclusivité. Il ne faut pas demander à des personnes qui ont conçu les programmes pour le marché canadien de bâtir celui-ci...

[Français]

Mme Louise Chabot: Merci, monsieur Ihama.

J'aimerais que Mme Hall puisse aussi répondre...

[Traduction]

Le président: Madame Chabot, votre temps de parole est écoulé.

Madame Hall, vous avez la parole.

Mme Alica Hall: Merci.

Je crois que les organisations dirigées par les Noirs ont tendance à mettre en place de nombreuses structures administratives et de production de rapports, même si les fonds sont octroyés par une autre organisation dirigée par les Noirs. Pour une subvention de 20 000 \$, je dois produire un rapport chaque mois. Il faut pouvoir demander de passer d'un rapport mensuel à un rapport trimestriel, par exemple.

On a tendance à produire trop de rapports et à dresser de nombreux obstacles administratifs. C'est pourquoi je crois qu'il y a ce désir de veiller à ce que les fonds servent à répondre aux besoins de l'organisation et non uniquement à un système de financement prescriptif. Ce n'est pas vraiment utile pour une organisation que de remplir une demande pour ensuite faire rapport tous les jours d'un projet d'une durée de six mois; les efforts ne sont pas dirigés au bon endroit.

Je crois qu'il faut rendre des comptes sur la façon dont on dépense les fonds publics, mais il y a du travail à faire en ce qui a trait à la confiance à l'égard des organisations dirigées par les Noirs et à la mise en place de processus administratifs qui correspondent au travail qui est réalisé.

• (1800)

Le président: Merci, madame Hall.

Mme Alica Hall: Je vous remercie pour votre question.

Le président: Nos allons maintenant conclure la première heure avec Mme Zarrillo, qui dispose de deux minutes et demie.

Mme Bonita Zarrillo: Oui, et je suis heureuse d'avoir cédé une partie de mon temps de parole, parce que ces réponses étaient très importantes. J'aimerais passer à...

Le président: C'est bien, mais je vous accorde les deux minutes et demie qui vous reviennent.

Mme Bonita Zarrillo: Merci.

Mme Hall parlait des demandes, de la production de rapports et de l'administration.

Vous pourriez peut-être nous expliquer quelles modifications nous pourrions apporter aux demandes. Vous avez parlé de la production de rapports, qui représentait un obstacle pour vous, et de la façon dont le fonds était géré par quatre groupes distincts. Est-ce la bonne façon de faire ou est-ce qu'on devrait apporter certains changements à la façon d'octroyer le financement?

Mme Alica Hall: Je crois que le processus de présentation des demandes est rationalisé et pertinent. Il se centre sur le renforcement des capacités. Nous pouvions présenter une demande pour des types de projets désignés; j'ai trouvé le processus efficace.

Toutefois, comme je l'ai dit plus tôt, j'ai trouvé le processus de production de rapports un peu trop onéreux et pas nécessairement utile en vue de transmettre les renseignements nécessaires au gouvernement et aux organisations, afin qu'ils prennent des mesures concrètes.

Le dernier point était...

Mme Bonita Zarrillo: ... que la gestion était faite par quatre groupes distincts.

Mme Alica Hall: Oui.

Dans le cadre de ce scénario en particulier, je dirais que s'il faut un intermédiaire, alors les organisations régionales dirigées par des Noirs sont importantes pour communiquer avec les groupes sur le terrain. Toutefois, je crois que la meilleure solution pour mettre en oeuvre ce projet — étant donné que le gouvernement fédéral a déjà lancé un processus pour établir un fonds de dotation — serait d'avoir à la tête du projet une fondation dirigée par les Noirs.

Pourquoi? Ces fondations ont du personnel qui se centre uniquement sur le financement et celles qui sont axées sur la stratégie et la recherche sont en mesure de faire le travail à long terme. Elles peuvent faire la recherche et déterminer si les fonds atteignent ou non la cible démographique. Elles peuvent bâtir des relations et informer les gens qui n'ont pas obtenu de financement au cours de la première ronde de la possibilité d'en obtenir à la troisième ou à la quatrième ronde. C'est leur objectif premier, alors elles peuvent s'investir pleinement dans ce travail.

Je crois que Tropicana a fait un très bon travail à cet égard, mais c'est beaucoup de demander à un organisme de bienfaisance d'être bailleur de fonds, de penser de manière stratégique, de faire de la sensibilisation et aussi de s'acquitter de ses tâches quotidiennes.

Je crois qu'il vaudrait mieux, pour le gouvernement, de se centrer sur la création d'une fondation pour la communauté noire. Je crois que la Foundation for Black Communities a fait un excellent travail jusqu'à maintenant: elle a développé la recherche et a commencé à octroyer des subventions; on devrait explorer cette approche davantage.

Mme Bonita Zarrillo: Merci beaucoup.

Le président: Merci, madame Zarrillo.

Je remercie les deux témoins, Mme Hall et M. Ihama. Nous avons senti votre engagement et votre passion dans vos témoignages devant le Comité aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir comparu devant nous.

Sur ce, nous allons conclure la première heure de la réunion. Nous aurons quelques questions administratives à régler lorsque les témoins auront quitté la séance.

Encore une fois, je vous remercie, au nom du Comité, pour votre contribution à la réunion d'aujourd'hui.

M. Nosakhare Alex Ihama: Merci beaucoup de nous avoir reçus.

Que Dieu vous bénisse. Nous vous remercions pour l'invitation.

Mme Alica Hall: Merci.

Le président: Je demande aux membres du Comité de faire preuve d'indulgence.

Comme vous le savez, nous devons approuver un budget pour l'étude en cours. Je crois que vous l'avez avec vous. Nous vous l'avons transmis. C'est un budget de 9 300 \$.

Plaît-il au Comité d'adopter le budget?

Des députés: D'accord.

Le président: Je vois qu'il y a consensus: le budget est adopté, madame la greffière.

J'aimerais rappeler aux membres du Comité que la réunion d'aujourd'hui était d'une heure. Le Comité a approuvé la tenue de deux séances complètes; nous devons donc prévoir une deuxième heure. Selon la disponibilité des témoins, nous recevrons lundi deux groupes de témoins sur le sujet. Mercredi, la première heure sera consacrée à cette étude et la deuxième heure portera sur les directives concernant la rédaction du rapport.

Je tiens aussi à vous rappeler de fournir le plus de coordonnées possible dans votre liste des témoins, pour faciliter la tâche de la greffière lorsqu'elle communique avec eux. Certains d'entre vous connaissent les représentants de ces organisations personnellement; si vous avez des coordonnées personnelles directes à nous fournir, nous pourrions plus facilement les inviter à témoigner.

La semaine de relâche est du 10 au 14 octobre.

Nous entreprendrons notre étude sur les personnes handicapées le 17 octobre.

Madame Zarrillo, je sais que cette étude vous intéresse.

Voilà notre calendrier.

Madame la greffière, vous aviez un commentaire à faire sur la flamme du centenaire.

● (1805)

La greffière du Comité (Mme Danielle Widmer): Oui.

J'aimerais faire un commentaire, rapidement sur la flamme du centenaire. Comme nous en avons discuté, le Comité a demandé à ce que nous distribuions les documents du mois de juin à tous les membres, mais dans l'intervalle, la merveilleuse équipe des communications de la Chambre des communes et les graphistes ont mis à jour ces documents.

Les documents révisés, qui comprennent le bulletin parlementaire, les échantillons de publications pour les médias sociaux et l'affiche, seront transmis à tous les membres afin que vous puissiez nous aider à promouvoir la bourse de la flamme de centenaire à tous les électeurs de votre circonscription et d'ailleurs.

Vous pouvez transmettre les documents à d'autres députés. Nous voulons faire la promotion de la bourse et faire passer le message. La date limite est maintenant le 31 octobre.

Merci.

Le président: J'ai oublié, lors de notre première réunion, de vous présenter un nouvel analyste qui s'est joint à l'équipe: Matthew Blackshaw.

Toutes mes excuses, monsieur Blackshaw.

Sur ce, s'il n'y a pas d'autre question à aborder, je vais proposer une motion d'ajournement.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>